



Toulon Habitat Méditerranée

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Accusé de réception en préfecture  
083-278300017-20251030-30102025\_2571-DE  
Reçu le 05/11/2025

## EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

### Séance du 30 octobre 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

#### Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

<b>M. MAHALI</b>	<b>M. CAVANNA</b>	<b>Mme MARTINIANI</b>	<b>M. SMAILI</b>
<b>Mme BAGHDAD</b>	<b>M. DE GEA</b>	<b>Mme MATHERON</b>	<b>M. STOJANOV</b>
<b>Mme BASS</b>	<b>M. GARCIN</b>	<b>M. RICHARD</b>	<b>Mme VALVERDE</b>
<b>Mme BERNARDINI</b>	<b>Mme KADDOUR</b>	<b>Mme RIQUELME</b>	
<b>Mme BOUCHKARA</b>	<b>M. MARKOVIC</b>	<b>Mme SIDI DRIS</b>	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 6

<b>M. BEN MIHOUB</b>	<b>à</b>	<b>M. RICHARD</b>
<b>Mme CHENET</b>	<b>à</b>	<b>Mme BAGHDAD</b>
<b>M. DOYER</b>	<b>à</b>	<b>M. MAHALI</b>

<b>M. GILLET</b>	<b>à</b>	<b>M. MAHALI</b>
<b>M. MORENO</b>	<b>à</b>	<b>M. CAVANNA</b>
<b>Mme PANAGOS</b>	<b>à</b>	<b>M. GARCIN</b>

Absents/excusés : 3

<b>M. DE ARAUJO</b>	<b>Mme FORTIAS</b>	<b>Mme PIN</b>
---------------------	--------------------	----------------

#### Nombre de votants (présents + représentés) : 24

<b>DELIBERATION 25-71</b>  LE CLEMENCEAU – Domiciliation de la SASU OLICARS n° 0006 0236 et 0006 0237	<b>N° 25-71 – LE CLEMENCEAU - DOMICILIATION DE LA SASU OLICARS – LOCAL N° 0006 0236 et 0006 0237</b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  Par délibération n° 22-30 du 30 juin 2022, le Conseil d'Administration a autorisé la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire avec la SASU OLICARS, société de transport public représentée par son Président Monsieur Olivier LOPEZ, aux fins d'installer un bureau administratif et de domicilier son siège social au sein du local sis LE VERONESE à Toulon, référencé N° 0142 0069.  Le bail dérogatoire de 18 mois a été renouvelé et arrive à échéance le 31/10/2025.
---	--

Par délibération n° 24-71 du 18 décembre 2024, le Conseil d'Administration a autorisé la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire avec Monsieur Olivier LOPEZ, en sa qualité d'entrepreneur individuel, aux fins d'installer son commerce de gros et de détail de textile au sein du local sis LE CLEMENCEAU à Toulon, référencé sous les N° 0006 0236 et 0006 0237.

Le bail dérogatoire a une date d'effet allant du 13/01/2025 jusqu'au 12/07/2026 et pourra être renouvelé pour une même durée de 18 mois.

A ce jour, Monsieur Olivier LOPEZ demande l'autorisation de déménager le siège de la SASU OLICARS du local du VERONESE vers le local du CLEMENCEAU.

Dans l'éventualité d'un avis favorable, ce dernier restituerait à Toulon Habitat Méditerranée le local du VERONESE.

La demande de Monsieur Olivier LOPEZ est motivée par une réduction de coûts mais également pour faciliter la gestion de ses deux activités sur le même site.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de se positionner sur la demande de Monsieur Olivier LOPEZ et d'autoriser la Directrice Générale à signer un avenant au bail dérogatoire du local sis LE CLEMENCEAU stipulant l'autorisation d'y héberger la SASU OLICARS.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** la délibération n° 20-30 du Conseil d'Administration du 30/06/2022,

**Vu** la délibération n° 24/71 du Conseil d'Administration du 18/12/2024,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

<b>Votes favorables</b>	<b>24</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>	<b>Votes contre</b>	<b>0</b>
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

**Article 1**

**ACCEPTE** la demande de Monsieur Olivier LOPEZ, visant à déménager le siège de la SASU OLICARS vers le local du CLEMENCEAU n° 0006 0236 et 0006 0237.

**Article 2**

**AUTORISE** la Directrice Générale à signer avec Monsieur Olivier LOPEZ, un avenant au bail dérogatoire du local n° 0006 0236 et 0006 0237, sis LE CLEMENCEAU stipulant l'autorisation d'y héberger la SASU OLICARS.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI